

La figure de l'étranger pour la psychanalyse : inquiétante étrangeté – inquiétante mêmété

Marcelle Fréchou-Tozzi

Anecdote : il s'agit d'un vieux monsieur dont la littérature de prédilection est un petit journal « torchon » se repaissant de faits divers horribles qui mettent en scène aussi souvent que possible l'étranger, dans les plus mauvais rôles bien sûr, bref qui cultive le racisme. Voilà que ce monsieur, par ailleurs tout à fait aimable, passager comme moi-même d'une voiture, regardant par la vitre, aperçoit une personne vêtue d'une djellaba, marchant sur une pelouse le long de la route. Ce Monsieur donc, se fait par devers lui, à mi-voix, la réflexion suivante : « Mais, ils se promènent aussi... ». Cette réflexion avec les points de suspension qui la prolongent illustre au plus près ce que Freud nomma « l'inquiétante étrangeté ».

L'équivoque est là présente : « Comment est-il pensable que quelqu'un que je supposais totalement autre, cet étranger pourrait jouir comme moi d'une promenade dans la nature ? Cette similitude là peut aussi en supposer d'autres, elles plus inquiétantes : tous ces comportements mauvais que j'ai l'habitude d'imputer à l'étranger ne sont-ils pas potentiellement dans l'intimité de ce moi que je croyais connaître ?

Le sentiment d'inquiétante étrangeté se rattache à des choses, des événements, des personnes, des rencontres, qui nous font perdre nos repères. Ce qui était familier nous paraît soudain entaché de bizarrerie, tandis que ce qui était étranger comme dans notre exemple, nous paraît familier ; malaise *et* enchantement accompagnent cette expérience. Cela rend compte de l'essentielle ambivalence qui anime notre rapport à l'étranger : désir d'exotisme *et* désir de lamener la différence, désir de l'exclure, et désir qu'il s'assimile, de gré ou de force. L'image de l'étranger risque de mettre en péril l'intégrité fantasmée du moi. L'intégrité est à prendre ici au

double sens d'unité et d'honnêteté du moi. Ce vécu d'inquiétante étrangeté, dont le pendant est l'inquiétante mêmeté, est porteur d'angoisse.

Face à l'angoisse, il est important alors de mettre en œuvre des mécanismes de défense.

Cette porosité des limites entre intérieur et extérieur est interprétée par la psychanalyse comme occasion et témoin du retour du refoulé : des pulsions censurées et à ce titre refoulées sont projetées sur l'extérieur où elles prennent figure de l'autre menaçant. Cet autre est alors vécu comme le jouisseur absolu, agresseur, violeur, voleur... Les racines de la xénophobie pourraient se trouver là. **La haine de soi, de l'autre en soi, serait la condition de la haine de l'autre.** Le leader raciste aurait d'autant plus de facilité à fédérer ce sentiment que chacun sent que le refoulement des pulsions est toujours précaire, et qu'il est alors bien utile de trouver un bouc émissaire.

La xénophobie dans ses formes exacerbées est à considérer comme un symptôme.

Mais que faire d'autre que projeter à l'extérieur sa part d'ombre ? Peut-être apprendre à reconnaître que les pulsions sont avant tout de l'énergie, énergie ni bonne ni mauvaise en soi, mais force qui peut-être utilisée de manière constructive. Cela ne s'apprend pas dans les livres mais à travers un processus, celui du transfert, qui justement s'appuie sur un thérapeute en position d'Autre sur lequel projeter ses sentiments et d'amour et de haine ; processus qui, en fin de compte, devrait ouvrir la possibilité de se réapproprier ces forces vitales.

Freud en son temps avait invoqué la malheureuse histoire d'Œdipe et celle, non moins tragique, de Narcisse pour démontrer que l'être humain avait l'impératif vital de s'ouvrir à l'altérité. Œdipe, sans le vouloir, à son insu a tué son père et épousé sa mère. Lorsque son forfait lui a été révélé, assailli par la culpabilité, il s'est crevé les yeux. Sa descendance n'en a pas moins été frappée de malédiction. Quant à Narcisse, encore plus prêt de l'exclusion de l'autre, la sanction a été pour lui immédiate, puisqu'il s'est abîmé dans l'eau et dans la fascination de sa propre

image. Ces deux mythes montrent que ce qui serait le but ultime du désir, à savoir le même, sous la forme du retour à la matrice ou sous la forme du repli narcissique est exclu parce que mortifère. Dès lors le destin du désir est de rester orienté vers l'autre, d'avoir quelqu'un d'autre à qui s'adresser.

Les ethnologues comme les psychanalystes ont montré que la règle d'interdiction de l'inceste assortie de la règle d'exogamie marquait la rupture de tout groupe humain avec la nature et son entrée dans la civilisation. A ce titre on les retrouve de façon constante dans toute société. Cette dynamique hétérogénéisante a un effet négentropique, par la rupture de la répétition et l'ouverture à l'altérité. L'autre implication est la constitution de subjectivités singulières, non plus d'un troupeau d'individus indifférenciés. L'exogamie s'accompagne de la prescription d'alliance avec un autre sujet, mais aussi une autre famille et un autre groupe social. L'alliance elle-même entend la réciprocité sur les bases de la reconnaissance de l'autre, des autres à la fois comme semblables et comme différents. Les femmes échangées assurent la solidarité entre groupes distincts.

De fait persiste une dose d'endogamie au prétexte d'incompatibilités sociales, politiques, raciales ou religieuses, etc. Pour cela on peut se référer à la littérature, Roméo et Juliette par exemple, mais encore plus sûrement à des histoires proches de chacun de nous, comme à des comportements d'accaparement de l'enfant par des parents abusifs.

En conclusion, sans doute les bons sentiments ne suffisent pas à aimer et respecter l'autre en tant que tel. Le rôle de la Loi - interdits de l'inceste et du meurtre, prescription de l'exogamie – assure à la fois la séparation, la subjectivation et le lien entre subjectivités. La loi est nécessaire pour apaiser le face à face avec l'autre, en assurant une place à chacun. Si cette loi symbolique fondatrice est nécessaire, elle doit trouver un écho valable dans les législations étatiques. Des lois qui dresseraient des groupes les uns contre les autres, xénophobes, ne seraient autres que lois perverse ou perverses. Elles ne mériteraient plus le nom de Loi.

